



Le 11 juin 2020

Présents pour l'administration : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint à la Cheffe du SRH)

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Christine KLICH (titulaire – FranceAgriMer), Marie-Anne DESTEFANIS (suppléante – FranceAgriMer)

Organisation de FAM après le 15 juin 2020

Pour le siège :

Jusqu'à ce jour, 200 à 240 agents sont présents sur le site, tout établissement confondu. Le restaurant d'entreprise a un taux de présence d'environ 60% de présents sur le site.

A compter du 22 juin, la jauge sera de 500 agents sur le site, tout établissement confondu. A FranceAgriMer des plannings seront établis par les chefs d'unité ou les chefs de service. Ces plannings prendront en compte :

- ✓ Présentiel 2 jours par semaine ;
- ✓ Les bureaux qui devront être utilisés à 50 % maximum : 1 agent dans des bureaux de 2 ou 3, 2 agents dans des bureaux de 4, etc., ;
- ✓ Situation de chaque agent présentant ou dont l'entourage présente une pathologie« à risque » ;
- ✓ Situation des agents avec des enfants scolarisés dont les établissements sont fermés ou partiellement fermés ;
- ✓ Les situations particulières de chaque agent.

Les agents en présentiel badgeront, ce qui permettra le décompte des heures supplémentaires. Pour les agents qui, du fait des transports, n'effectuent pas leurs temps journaliers ou les agents qui seront en travail à la maison, le temps de travail reste le forfait.

La capacité de la restauration collective est de 250 personnes, terrasse incluse, en tenant compte des distanciations. Il y aura donc deux services. Dans un souci de simplicité, les horaires seront les suivants :

- ✓ Premier service de 11h30 à 12h45 pour les agents du bâtiment A
- ✓ Deuxième service de 12h45 à 14h00 pour les agents du bâtiment B.

Le taux de présentiel devrait atteindre les 40 % à la fin du mois. La reprise à 100% est prévue pour septembre. La direction sera bienveillante vis-à-vis de ses agents (vulnérabilité, enfants, autres motifs personnels).

Pour les délégations :

Les bureaux étant plus nombreux et/ plus grands qu'au siège, il n'y a pas de problème de distanciation. La restauration n'est pas non plus un sujet.



Pour les services territoriaux :

Chaque DRAAF a son plan de reprise, néanmoins la direction de FAM leur a transmis ses directives pour ses agents. FranceAgriMer garde la main sur l'organisation des contrôles. Il faut être vigilant et intraitable sur le sujet des EPI (Equipement de Protection Individuel) que ce soit pour se protéger du covid (masque, gel, etc.) ou pour se protéger des autres risques (chaussures de sécurité, etc.). Comme toujours et d'autant plus en ces temps de crise sanitaire, la priorité est la sécurité des agents.

Mme Christine AVELIN rappelle que l'objectif est une reprise progressive et efficace. Il faut suivre cet objectif jusqu'aux congés d'été. La principale limite est la restauration qui plafonne à 40% le nombre d'agents sur le site. Il ne faut léser personne d'autant qu'il y a beaucoup de travail et surtout de nouvelles mesures.

L'Alliance du Trèfle remercie la direction de FranceAgriMer dans sa gestion du confinement et du déconfinement même si tout n'a pas été parfait pour chacun d'entre nous.

Premiers résultats de l'enquête « travail à distance »

Vous avez été 477 agents à répondre à ce questionnaire. Pour l'instant les données et graphiques qui ont été présentés au CHSCT sont bruts. Il reste aussi les 1046 lignes de commentaires à traiter.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui c'est que 60 à 75 % des agents qui ont répondu sont satisfaits ou très satisfaits de la mise en œuvre du travail à distance.

Une commission va être mise en place sur le Télétravail et le Travail à distance.

Un nouveau décret 220-524 du 5 mai 2020 fait suite au confinement. Le décret n'est pas applicable immédiatement tel quel mais il donne la possibilité à chaque établissement d'établir ses propres textes d'application.

L'Alliance du Trèfle sera représentée à cette commission. Il est très important que le(s) texte(s) pose(nt) les règles non seulement du télétravail régulier mais aussi du travail à distance exceptionnel dans le cas de pandémie mais aussi d'autres événements de plus ou moins longue durée.

Vos représentants :

- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18 christine.klich@franceagrimer.fr
- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18 catherine.tomasso@franceagrimer.fr